

Tableau des prestations sociales 2010

Extrait du rapport

Description du filet social

(Confédération et canton de Neuchâtel)

**du groupe de travail
sur la coordination interdépartementale
de la politique sociale (GT CIPOS)**

du 23 janvier 2004

8^e mise à jour: octobre 2011

Prestations sociales dans le canton de Neuchâtel (bénéficiaires et montants)

Prestations sociales, nombre de bénéficiaires et montants en Fr. versés par les pouvoirs publics en 2010 aux bénéficiaires, directement ou indirectement (globalement, puis Confédération, canton et communes). Les frais administratifs et salariaux des services prestataires ne sont pas pris en compte. La population totale au 31.12.2010 était de 172'021 personnes. Sources: responsables de service, d'office ou de secteur, rapports de gestion.					
<i>Prestation</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Montant global</i>	<i>Confédération</i>	<i>Canton</i>	<i>Communes</i>
DSAS					
Subsides LAMal	48'243 ¹	95'456'784	43'747'981	51'708'803	--
Bourses et prêts d'études	1'734 ²	5'588'203 ³	555'000	5'033'203	--
Avances sur pensions alimentaires	814 ⁴	1'721'646 ⁵	--	1'721'646	--
Aide aux victimes d'infractions (seulement indemnisation et réparation morale)	15 ⁶	66'804 ⁷	--	66'804	--
Prix de pension réduits - Partie SIAM ¹⁷	334 ⁸ , 685 et 758 ⁹	86'538'777 ¹⁰	4'543'123 ¹¹	81'995'655 ¹²	--
Aide au désendettement	23 ¹³	--	--	-- ¹⁴	--
Aide sociale ¹⁵	10'889 ¹⁶	73'548'171	--	29'419'268 soit 40%	44'128'903 soit 60%
DECS			--		
Prix de pension réduits - Partie OES ¹⁷	80 et 350 ¹⁸	23'676'083 ¹⁹	--	22'792'493	883'590
DEC					
Prestations complémentaires AVS/AI	7'463 ²⁰	134'155'129	33'245'647	100'909'482	--
Allocations familiales	8'489 avec 14'528 enfants ²¹	46'135'036 dont 711'600 d'allocations de naissance	--	--	--
Allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative	199 avec 315 enfants	1'171'897	--	468'759 soit 40%	703'138 soit 60%
Allocations familiales dans l'agriculture	442 avec 896 enfants	2'762'511 ²²	--	814'855 ²³	--
Mesures d'intégration professionnelle (MIP)	695 emplois MIP et 7 emplois MIP prolongés	10'168'549 ²⁴	--	5'084'274 soit 50%	5'084'274 soit 50%
DJSF					
Assistance judiciaire	856 décisions accordant l'assistance	2'086'903 ²⁵	--	2'086'903	--
DGT					
Aide au logement	939 ménages ²⁶	5'957'954	3'435'995 ²⁷	1'873'762	648'197
TOTAL	²⁸	489'034'447 ²⁹	85'527'746	303'975'907	51'448'102

Notes relatives au tableau

¹ Nombre total de personnes ayant bénéficié d'un subside en 2010, indépendamment de la durée d'octroi de cette aide.

² 90% des bourses et des prêts d'études sont octroyés à des requérants célibataires, sans charge d'enfants.

³ Ce montant brut ne tient pas compte des remboursements de prêts d'études. Pour l'année 2010, le montant total des remboursements de prêts s'élève à 226'838.

⁴ Depuis 2009, ce chiffre est tiré de la statistique OFS (non disponible les années précédentes).

⁵ Depuis 2010, ce montant est brut, c'est-à-dire qu'il ne tient pas compte du recouvrement des avances. Pour l'année 2010, le montant total des avances recouvrées s'élève à 1'047'068. La dépense effective, à savoir la différence entre le total des avances accordées et celui des avances recouvrées, se monte ainsi à 674'578.

⁶ 3 bénéficiaires d'indemnisation et de réparation morale, 10 de réparation morale et 2 de provisions.

⁷ Montant total, soit 7'554 pour l'indemnisation, 34'250 pour la réparation morale et 25'000 pour provisions.

⁸ Nombre de placements au 31.12.2009: 334 "non-AI mineurs NE placés dans et hors canton". A noter que 358 "non-AI mineurs NE et d'autres cantons" ont été placés dans notre canton pour une capacité d'accueil de 331 places (certains sont suivis en ambulatoire).

⁹ Nombre de placements au 31.12.2009: "adultes NE placés dans le canton et hors canton", 685 en homes-foyers et 758 en ateliers. Certaines personnes sont à la fois en home-foyer et en atelier; ces deux valeurs ne peuvent donc pas s'additionner.

¹⁰ Montant correspondant à la différence entre les charges d'exploitation et les recettes (= participation des pensionnaires, vente de produits d'ateliers, remboursements caisse-maladie et LAA, part des autres cantons pour le placement de leurs ressortissants), augmentée du coût des placements hors canton de Neuchâtelois. A noter que les charges brutes totales atteignent 126'670'717.

Détail: institutions AI: 48'734'043, non-AI: 31'424'231, lutte contre la toxicomanie: 6'380'503.

¹¹ Subventions de l'OFAS et de l'OFJ. Détail: AI: 0, non-AI (OFJ): 3'476'868, lutte toxicomanie (OFAS): 1'066'255.

¹² Détail: AI: 48'734'043, non-AI: 27'947'363, lutte toxicomanie: 5'314'249.

¹³ 23 prêts en cours (dont 10 nouveaux accordés en 2010), pour des ménages de 3 personnes en moyenne, soit approximativement 69 personnes.

¹⁴ Le montant total dû sur les prêts consentis se monte au 31.12.2010 à 273'996; les prêts sont accordés aux bénéficiaires à un taux d'intérêt de 2%. La contribution de l'Etat réside dans la différence entre ce taux et le taux qu'il pourrait obtenir en plaçant sur le marché des capitaux le montant mis à disposition du fonds de désendettement.

¹⁵ Les chiffres pour l'aide sociale concernent l'année 2009.

¹⁶ Nombre total des personnes ayant bénéficié d'aide matérielle en 2009, indépendamment de la durée d'octroi de cette aide. Depuis 2005, ce chiffre est fourni par l'OFS (système de comptage différent des années précédentes).

¹⁷ Depuis 2008 (RPT), l'office de l'enseignement spécialisé (OES) a repris le rôle de l'office cantonal AI pour tout ce qui concerne la formation scolaire spécialisée. Il est le garant du subventionnement cantonal des trois écoles spécialisées. Depuis 2010, le tableau sépare les chiffres de l'OES (DECS) des chiffres du SIAM (DSAS) pour une meilleure transparence de l'information donnée sur les prix de pension réduits.

¹⁸ Nombre de placements au 31.12.2010: "mineurs NE OES (ex-AI) placés dans le canton et hors canton", 80 en foyers et 350 en écoles spécialisées. Certains mineurs sont à la fois en foyer et en école spécialisée; ces deux valeurs ne peuvent donc pas s'additionner.

¹⁹ Montant correspondant à la différence entre les charges d'exploitation et les recettes liées aux mesures médicales (caisses-maladie et AI), augmentée du coût des placements hors canton de Neuchâtelois. A noter que les charges brutes totales atteignent 26'523'440.

²⁰ Dont 2'045 placés durablement dans un home.

²¹ Il ne s'agit ici que des bénéficiaires dont l'employeur est affilié à la caisse cantonale ALFA; cette valeur ne comprend donc pas les personnes domiciliées dans le canton au bénéfice d'allocations familiales versées par d'autres caisses du canton ou de Suisse.

²² Allocations familiales fédérales, dont le financement est assuré pour 2/3 par la Confédération et pour 1/3 par le canton. La part cantonale était à la charge du fonds d'allocations familiales de la caisse cantonale ALFA jusqu'en 2008. Depuis 2009, cette part cantonale est à la charge du canton et il n'y a plus d'allocations familiales cantonales dans l'agriculture.

²³ Voir la note précédente.

²⁴ Montant couvrant les salaires et les charges sociales des programmes d'emploi temporaire.

²⁵ Ce montant brut ne tient pas compte des remboursements des prestations accordées au titre de l'assistance judiciaire. Pour l'année 2010, le montant total des remboursements liés à l'assistance judiciaire s'élève à 517'404.

²⁶ Pour un total de 1'210 logements qui peuvent donner droit à la prestation, 939 ménages ont bénéficié de subventions. Il s'agit ici exclusivement d'aides "à la personne" et non pas d'aides "à la pierre" (accession et construction de logements). Le nombre de ménages et le nombre de logements concernent les subventions fédérales, cantonales et communales. Le nombre de ménages ne bénéficiant que des aides de la part de la Confédération n'est pas connu.

Les chiffres 2010 attestent une diminution des aides au logement qui se renforcera les prochaines années avec la disparition progressive des subventions. 60% des 1'210 logements concernés perdront toutes les subventions d'ici 2017.

²⁷ Ce montant comprend l'aide aux propriétaires et aux locataires. Pour l'année 2010, les subventions fédérales pour les locataires s'élèvent à 2'053'099. Les subsides fédéraux sont remis directement aux propriétaires et/ou gérances, en faveur des bénéficiaires neuchâtelois, sans transiter par l'office neuchâtelois du logement.

²⁸ Pas de chiffre total pour les bénéficiaires. D'une part, les valeurs indiquées dans cette colonne désignent parfois des individus, parfois des ménages, d'autre part les personnes peuvent percevoir plusieurs prestations simultanément (PC + prix de pension réduit + subside LAMal, par exemple).

²⁹ Ce total ne correspond pas à la somme des montants versés par la Confédération, le canton et les communes aux bénéficiaires de prestations. En effet, les allocations familiales sont financées, en grande partie s'agissant des allocations familiales de base et pour une petite part s'agissant des allocations familiales dans l'agriculture, par les cotisations et non pas par le budget de l'Etat.